RÉPONSES

Pierre Petitclerc (XIII, II, 1194).—Pierre Petitclerc, mourut à la Pointe au Pot, Labrador, le 15 août 1860. Il était âgé de 47 ans.

Les forges de Saint-Maurice (XI, V, 1074).—Tout le temps de son règne Louis XIV a voulu voir la colonie française au Canada grande et prospère. Son ministre Colbert, qui était un homme de génie, secondait les vues de son illustre maître. Il a apporté une attention extraordinaire à la découverte et à l'exploitation des mines dans la Nouvelle-France.

Dans le même temps, en 1666, que l'on trouvait des gisements de fer au bord de la rivière du Gouffre, à Saint-Urbain, comté de Charlevoix. L'Intendant Talon faisait faire à la même époque des explorations dans d'autres parties du pays et découvrait de riches mines aux environs des Trois-Rivières. La valeur de ces mines s'imposait à l'attention des hommes réfléchis.

En 1672, M. le comte de Frontenac, gouverneur-général du Canada, continuait à les regarder comme très importantes.

En 1676, la seigneurie de Saint-Maurice est concédée à Dame Jeanne Yalope, épouse de Maurice Poulin, sieur de La Fontaine, procureur du Roi, aux Trois-Rivières.

Madame Poulin légua sa seigneurie à Michel Poulin son fils, le 19 janvier 1683.

Le 4 avril 1725 on voit Pierre Poulin, fils de Michel, faire acte de foi et hommage au gouverneur en son château St-Louis " pour lui et ses pères, pour le fief et seigneurie de St-Maurice." Quant à l'exploitation des mines de fer qui donnaient tant de valeur à cette seigneurie il semble qu'il n'en fût pas question.

Cependant le 22 mars 1730, le roi accorda à M. de

Francheville, le droit d'exploiter les mines de fer dans le fief St-Maurice, droit qui n'était pas compris dans la concession faite à Madame Poulin. Ce fut le signal du réveil. Le 16 janvier 1733, en effet, Messieurs de Francheville, Pierre Poulin, Gamelin et Cugnet formèrent une société et se mirent à l'œuvre. Des bâtiments s'élevèrent et la fonte du minerai fut commencée. On parlait de cent lieues à la ronde des nouvelles forges et avec raison, car c'étaient les premières vues dans l'Amérique du Nord. M. de Francheville, qui était l'âme de cette entreprise étant mort sur ces entrefaites, les opérations ne purent continuer et le 23 octobre 1735, les survivants associés, remirent entre les mains du roi la propriété des Forges et le droit d'exploitation des mines de fer.

Dès l'année suivante Messieurs François Etienne Cugnet, Pierre-François Taschereau, Olivier de Vezin, Jacques Simonet et Ignace Gamelin formèrent une nouvelle société et achetèrent la seigneurie de St-Maurice pour la somme de 6000 livres. C'était le 15 octobre 1736. Les vendeurs étaient Pierre Poulin, Louise de Boulanger, sa femme, et Michel Poulin, prêtre.

Le roi, par une ordonnance du 22 avril 1737, donna à la compagnie, appelée Cugnet & Cie ou Compagnie des Forges, le droit d'exploiter les mines de fer et de plus il lui avança la somme de 100,000 livres, *sans intérêt.*

On fit plus encore pour favoriser la nouvelle compagnie : M. Cugnet s'étant plaint que le fief St-Maurice ne contenait que peu de bois alors, et que la compagnie allait se trouver obligé d'acheter du bois des habitants à des prix ruineux pour elle, M. de Beauharnois et M. l'intendant Hocquart lui concédèrent le fief de Saint-Etienne, par un acte du 12 septembre 1737.

Dr Valois de Valoisville